



# NEOVACS

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## Résultats semestriels 2023

- Nouvelles avancées des programmes scientifiques ;
- Soutien renforcé à Pharnext dans l'attente de la finalisation d'un accord avec un laboratoire pharmaceutique ;
- Trésorerie brute couvrant les besoins de l'activité sans nouvelle opération en capital ;
- Ajustement de la valeur nominale de l'action.

**Suresnes, le 31 octobre 2023 – 23h30 CET - Néovacs (Euronext Growth Paris : ALNEV) société biopharmaceutique à un stade préclinique développant de nouvelles thérapies pour des maladies inflammatoires et auto-immunes, présente ses résultats semestriels 2023 non audités. Le rapport financier semestriel est mis à la disposition du public ce jour et peut être consulté sur le site Internet de la société.**

Hugo Brugière, PDG de Néovacs, déclare : « *L'attention est actuellement beaucoup focalisée sur Pharnext, c'est légitime, tant le potentiel de création de valeur de notre investissement est proche et important. Mais il ne faut pas non plus perdre de vue la valeur scientifique de Néovacs et son investissement continu dans la lutte contre les allergies. Les travaux en cours sont prometteurs, les partenaires académiques puissants et le besoin médical toujours non satisfait. Le 1<sup>er</sup> semestre 2023 prouve que nous sommes capables de mener les 2 batailles de front et confirme le bien fondé de notre stratégie de diversification.* »

### Avancées des programmes ARNm et Kinoïde sur les allergies

Au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2023, le département R&D de Néovacs a poursuivi ses travaux scientifiques autour des **Allergies**.

Ainsi, après le dépôt en 2022 d'une demande de brevet internationale portant sur un « produit ARNm composé de séquences codant pour l'IL-4 et l'IL-13 », Néovacs a continué l'exploration de sa plateforme technologique de nouvelle génération pour la mise au point de vaccins à ARNm anti IL-4 et IL-13 en traitement des allergies. Les premiers résultats sont encourageants et les travaux se poursuivent au cours du 2<sup>nd</sup> semestre 2023.

Dans le même temps, les travaux sur l'approche Kinoïde se poursuivent avec, en février 2023, une nouvelle publication scientifique dans la revue *Allergy, European Journal of Allergy and Clinical Immunology* intitulée « *Un vaccin ciblant l'IL-4 et l'IL-13 humaines protège contre l'asthme chez les souris humanisées* ». Ces nouveaux travaux, réalisés par Néovacs en collaboration avec deux équipes Inserm dirigées par Laurent Reber (Institut Infinity, Toulouse) et Pierre Bruhns (Inserm, Institut Pasteur), ont fait la preuve de l'efficacité d'un vaccin anti IL-4 et IL-13 dans un modèle d'asthme chez des souris « humanisées ».

Néovacs va poursuivre ses travaux de recherche dans le traitement des allergies en comparant ses deux approches de vaccins kinoïdes et vaccins à ANRM.

En parallèle, le département CMC (Chemistry, Manufacturing, and Controls) a poursuivi le développement des procédés de fabrication de ses vaccins kinoïdes anti IL4 et IL13 et a sécurisé les sources d'approvisionnement en matière première, notamment en cytokines IL4/IL13. Pour ces dernières, non disponibles sur le marché en qualité pharmaceutique, il a été décidé de mettre en place une production dédiée en collaboration avec un façonnier (CMO) apte à les produire selon les bonnes pratiques de fabrication (GMP).

### **Avancées en Chine du programme sur le lupus**

Pour le programme dédié au **lupus**, Néovacs a annoncé en mars 2023 que son partenaire chinois, le groupe Biosense Global LLC, a reçu un retour favorable de la NMPA (National Medical Products Administration l'autorité sanitaire chinoise) pour soumettre une demande d'autorisation d'essai clinique (IND) en vue de lancer un nouvel essai de phase IIb.

Biosense Global est donc entré dans une nouvelle phase avec la préparation de l'IND et a engagé une recherche de partenaires afin de soutenir financièrement les prochaines étapes de son développement.

### **Avancées de Pharnext vers la valorisation de ses actifs**

En parallèle, l'activité d'accompagnement de sociétés BioTech et MedTech, qui a donné lieu à un investissement total de 37 M€ à fin juin 2023 (contre 34 M€ à fin 2022), est aujourd'hui largement orientée sur l'accompagnement de la société Pharnext.

21,7 M€ ont été investis dans Pharnext (dont 5,0 M€ au 1<sup>er</sup> semestre 2023) afin de permettre à la société de mener à bien l'essai pivot de Phase III de PXT3003 dans la maladie de Charcot-Marie-Tooth de type 1A (CMT1A). Cet investissement, qui vient en complément du contrat de financement sous forme d'OCEANE-BSA accordé par Global Tech Opportunities 13 ("GTO 13") à Pharnext, doit permettre à la société de terminer son étude de Phase III jusqu'à l'obtention de premiers résultats et de signer un accord avec un laboratoire pharmaceutique. À ce titre, Pharnext a annoncé le 30 octobre dernier avoir reçu une offre non engageante émanant d'un laboratoire figurant parmi le top 10 mondial, portant sur un accord de licence exclusive assortie d'une valorisation globale plancher (hors redevances indexées sur les ventes du futur médicament) estimée à 510 M€.

Selon les termes du partenariat entre Néovacs et Pharnext, Néovacs pourrait percevoir une rémunération indexée sur le produit de la cession de tout ou partie des actifs de Pharnext (15% du montant si celui-ci est supérieur à 1 M€) ou sur les revenus d'une licence (15% également). En outre, Néovacs dispose de bons de souscription d'actions lui permettant, à partir de début 2024, de prendre jusqu'à 30% du capital de Pharnext pour un investissement de 20 M€ qui pourrait être réalisé par compensation de créances. Sur la base de la dernière analyse financière publiée par le cabinet de recherche Edison, avant l'annonce des offres reçues, la valeur totale des actifs de Pharnext était estimée à 214 M€.

### **Stabilité du résultat d'exploitation et baisse du résultat net**

Grâce à une gestion stricte de ses dépenses, Néovacs a stabilisé son résultat d'exploitation de -3,8 M€ au 1<sup>er</sup> semestre 2023.

Dans le même temps, les produits financiers issus de ses investissements (principalement Pharnext) sont en hausse à 2,2 M€ contre 1,3 M€ au 1<sup>er</sup> semestre 2022. Ils ont permis de couvrir l'essentiel des charges financières (-2,7 M€) liées à la perte de valeur de certains placements secondaires.

Après prise en compte du résultat exceptionnel, sans impact sur la trésorerie, de -0,4 M€ (pénalités de conversion d'obligations sous le nominal), le résultat net ressort à -4,3 M€ contre -2,8 M€ au 30 juin 2022, conforme au budget du management et couvert par les ressources financières.

### **Trésorerie brute consolidée par le succès de l'émission obligataire**

Grâce au succès de son émission obligataire de juin 2023 ouverte à tous (1,8 M€) et au recours mesuré à la ligne de financement en fonds propres (3,5 M€) durant le 1<sup>er</sup> semestre 2023, Néovacs a couvert ses besoins de trésorerie tout en conservant une structure financière saine.

Ainsi, au 30 juin 2023, Néovacs disposait de 49,3 M€ de fonds propres totaux (dont 1,8 M€ au titre des ORA en cours d'*equitization*), d'un endettement financier brut de 1,5 M€, intégralement composé d'obligations à convertir en actions, et d'une trésorerie brute (y compris les valeurs mobilières de placement) de 6,2 M€. Ce montant n'intègre pas les placements de trésorerie auprès d'entreprises liées qui s'élèvent à 16,9 M€, soit un total de trésorerie et apparentés de 23,1 M€.

Le Conseil d'administration de NEOVACS, sur la base de la 8<sup>ème</sup> résolution votée lors de l'Assemblée Générale du 30 juin 2023, a décidé de procéder à une réduction de capital motivée par des pertes par voie de réduction de la valeur nominale de l'action de la Société. Le nominal de l'action est réduit de 0,0005 euro à 0,0001 euro. Le capital social de la Société, divisé en 907 660 017 actions, est, quant à lui, ramené de 453 830,01 euros à 90 766,0017 euros.

La société considère ainsi que son niveau actuel de trésorerie couvre ses besoins courants à 12 mois sans nouvelle opération financière.

### **À PROPOS DE NÉOVACS**

Néovacs est une société de biotechnologie française, cotée sur Euronext Growth depuis 2010, spécialisée dans les vaccins thérapeutiques ciblant le traitement des maladies auto-immunes. Sa technologie innovante appelée Kinoïde®, brevetée jusqu'en 2038, permet d'induire une réponse immunitaire polyclonale, applicable dans plusieurs indications. Néovacs a développé l'IFN $\alpha$  Kinoïde pour le traitement du lupus dans une étude clinique de phase IIb. L'étude principale est terminée, les résultats complets ont été présentés au 13<sup>ème</sup> congrès international 2019 du lupus. La Société a également terminé des travaux précliniques prometteurs avec un autre vaccin thérapeutique, l'IL-4/IL-13 Kinoïde, pour le traitement des allergies. L'ambition de cette « approche Kinoïde® » est de permettre aux patients de mieux supporter un traitement à vie qui serait plus efficace, bien toléré et très souple dans son administration. **Pour plus d'informations :** [www.neovacs.fr](http://www.neovacs.fr)

Jérôme FABREGUETTES LEIB  
Relations Investisseurs  
[neovacs@actus.fr](mailto:neovacs@actus.fr)  
01 53 67 36 78

Anne-Charlotte DUDICOURT  
Relations Presse financière  
[acdudicourt@actus.fr](mailto:acdudicourt@actus.fr)  
06 24 03 26 52

### **Avertissement :**

*La société Néovacs a mis en place (i) un financement sous forme d'OCEANE-BSA avec la société European High Growth Opportunities Securitization Fund, qui, après avoir reçu les actions issues de la conversion ou de l'exercice de ces instruments, n'a pas vocation à rester actionnaire de la société, et (ii)*

*un financement en ORA qui ont toutes été transférées à une fiducie, laquelle est à présent chargée de leur equitization.*

*Les actions, résultant de la conversion ou de l'exercice des titres susvisés, sont, en général, cédées dans le marché à très brefs délais, ce qui peut créer une forte pression baissière sur le cours de l'action. Au cas particulier de la fiducie, les actions sont cédées sur le marché selon les modalités fixées dans la convention de fiducie.*

*Les actionnaires peuvent subir une perte de leur capital investi en raison d'une diminution significative de la valeur de l'action de la société, ainsi qu'une forte dilution en raison du nombre de titres émis au profit de la société European High Growth Opportunities Securitization Fund et/ou de la fiducie.*

*Les investisseurs sont invités à être très vigilants avant de prendre la décision d'investir (ou de rester investis) dans les titres de la société admise à la négociation qui réalise de telles opérations de financement dilutives particulièrement lorsqu'elles sont réalisées de façon successive. La société rappelle que la présente opération de financement dilutif n'est pas la première qu'elle a mise en place.*